

► Livret d'accueil

Résidence Autonomie

La Récamière





Le mot du Maire

“ Mon équipe municipale et moi-même tenons à vous souhaiter la bienvenue au sein de cet établissement géré par la Ville de La Ricamarie.

Ce livret a pour objectif de vous présenter la Résidence autonomie La Récamière que vous venez de rejoindre, son fonctionnement, ainsi que ses services.

De nombreuses activités et animations vous y sont proposées, nous espérons qu'elles répondront à vos besoins et à vos goûts.

Dans ce livret, vous découvrirez une résidence au cœur de la ville, qui se veut être un lieu largement ouvert sur l'extérieur. Favorisant votre bien-être, accueillante pour vous mais aussi pour vos proches, La Récamière accorde une grande importance aux moments de partage et de convivialité.

L'équipe de la résidence est à l'écoute de vos besoins et se fera une priorité d'y répondre, afin d'être en mesure d'améliorer votre confort de vie. Vos idées et envies sont aussi les bienvenues, n'hésitez pas à les partager avec nous !

En espérant vous rencontrer à l'occasion des nombreux rendez-vous qui marquent traditionnellement l'année, à La Récamière ou en dehors, nous vous souhaitons un plein épanouissement au sein de la Résidence Autonomie La Récamière. ”

Cyril Bonnefoy
Maire de La Ricamarie

Sommaire

• • • •

Le personnel	page 4
Présentation de la Résidence	page 5
Les espaces communs	page 10
Le secrétariat	page 17
Téléphonie / Internet	page 17
Règles de vie	page 18
Ordures ménagères et tri	page 19
L'accompagnement médico-social	page 20
La sécurité	page 22
Le Conseil de Vie Sociale	page 24
La facturation	page 25
Coordonnées	page 26

Le personnel de la Résidence

Élodie Brunon, directrice

Carole Chouvinc
secrétaire, adjointe de direction

Anissa
en charge de l'animation

William
en charge de la maintenance

Élodie, Sirine
veilleuses de nuit

Jérôme, Benjamin
cuisiniers

Charlène, Béatrice, Marie
aides-soignantes

Murielle, Élisabeth, Nicole,
Nadia, Karima
en charge du service des repas
et de l'entretien

Nos missions

- > Proposer à tous·tes les résident·es un logement confortable ;
- > Offrir un environnement sécurisé et sécurisant, jour et nuit ;
- > Prévenir la perte d'autonomie par des actions de prévention, des échanges, des animations, des jeux... ;
- > Assurer des prestations nécessaires et de qualité pour répondre aux besoins particuliers des personnes ;
- > Favoriser le bien-être, les liens sociaux et le confort ;
- > Impliquer les résident·es dans la définition et l'orientation des choix pour la vie quotidienne à La Récamière.

Présentation de la Résidence

La Récamière

• • • •



La Récamière

La Résidence a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1973 et a été complètement rénovée en 2017. Il s'agit d'une structure municipale.

Elle a pour vocation d'accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans, ou de plus de 55 ans (avec dérogation), autonomes ou faiblement dépendantes.

La Résidence peut accueillir des résident·es seul·es ou bien des couples.

Elle se compose de 69 logements proposant un cadre de vie sécurisant, à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée.

Située idéalement dans le centre-ville de La Ricamarie, La Récamière est proche de différents services : commerces, Mairie, marché bi-hebdomadaire, commerces, banques, pharmacies, cabinets médicaux et infirmiers, médiathèque, salle de spectacle...

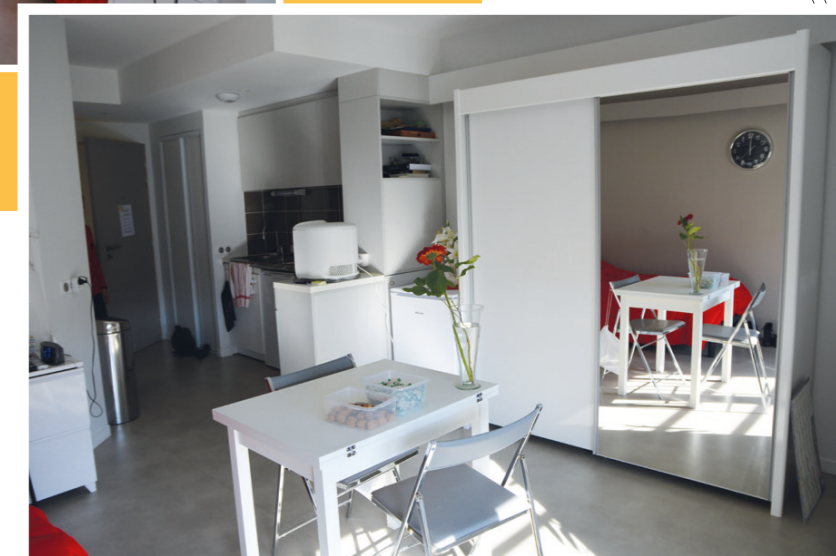


Les logements

La Résidence propose :
> 69 appartements avec une surface comprise entre 25 et 44 m², avec ou sans balcon.

Les appartements sont non-meublés et peuvent donc être aménagés selon le goût de chacun, mais ils disposent tous de plusieurs équipements intégrés.

- une cuisinette aménagée (avec réfrigérateur, plaque de cuisson, évier et placard intégrés) ;
- une salle de bain avec douche à l'italienne et wc ;
- un dressing ;
- un branchement pour machine à laver ;
- une prise TV ;
- un téléphone ;
- une sonnette d'urgence.



Les logements



Le ou la résidente a la charge du nettoyage de son logement personnel. Toutefois, il peut faire appel à une aide-ménagère ; il conserve les mesures de son plan APA.

La Résidence dispose d'un agent de maintenance qui réalise aux besoins les petits travaux des logements.



Dans leur vie quotidienne, les résident·es restent autonomes et libres de leurs horaires et de leurs allées et venues.

Les portes d'entrée sont ouvertes de 7h à 19h45. En dehors de ces horaires, une grille est abaissée mais un accès par la porte de côté est possible à l'aide d'un pass, remis à l'arrivée.

Les personnes qui habitent à La Récamière peuvent recevoir des ami·es et des proches, tout en côtoyant les autres résident·es, ainsi que le personnel.

Les tarifs

Le tarif comprend les charges (chauffage, électricité, eau), le ménage des parties communes, l'entretien de l'ascenseur, la sécurisation, l'accompagnement par le personnel.

Le prix du loyer affiché tient compte de la subvention de la Mairie de La Ricamarie, versée pour chaque résident·e.



En fonction de vos revenus, vous pouvez bénéficier de l'APL, l'Aide Personnalisée au Logement, qui est directement versée au Trésor Public et déduite ensuite de votre facture mensuelle. Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement.

	Tarifs 2023
Studio de 25 m² extension	31,10€ / jour, soit 964,10€ pour 31 jours
Studio de 25 m² avec balcon 4^{ème} étage	33,38€ / jour, soit 1 034,78€ pour 31 jours
Studio de 29 m²	34,26€ / jour, soit 1 062,06€ pour 31 jours
Studio de 33 et 34 m²	36,20€ / jour, soit 1 122,20€ pour 31 jours
Appartement couple de 44 m²	51,65€ / jour, soit 1 601,15€ pour 31 jours

Ces tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental et sont révisables chaque année.



La Récamière

Les espaces communs

La salle d'animation

La Résidence dispose au rez-de-chaussée d'une grande salle d'animation avec un espace bar.

Cet espace de convivialité est utilisé pour accueillir les activités et les animations quotidiennes de la

Résidence, dont un nouveau planning est affiché chaque semaine.

Il s'agit aussi d'un lieu calme où l'on peut se reposer et se retrouver entre ami-es et famille.



Les animations



La Récamière se donne pour mission de prévenir la perte d'autonomie et propose chaque jour à cet effet des activités variées.

- repas à thème avec animation musicale
- jeux de société, de mémoire
- ateliers créatifs, bien-être, culinaires
- sorties
- rencontres inter-générationnelles
- anniversaires
- gym douce, activités physiques adaptées...



La salle de relaxation



Cet espace permet à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de soins de confort et de bien-être.

Il a été pensé pour apporter calme et sérénité aux résident·es qui n'ont pas toujours l'habitude de prendre soin d'eux, en s'accordant des moments de détente.

La salle est équipée d'un fauteuil ergonomique relaxant, d'une cape chauffante, d'une sonorisation, d'un diffuseur d'huiles essentielles, d'une lumière apaisante et de divers accessoires, permettant de favoriser un moment privilégié de bien-être.



Les ASH et aides-soignantes ont été formées par une socio-esthéticienne au massage non-intrusif des mains, du crâne et du visage.



L'accès à cet espace se fait sur inscription auprès du personnel soignant.

Le salon de coiffure



Un salon de coiffure est mis à la disposition de coiffeuses à domicile. Une permanence est assurée tous les vendredis matin par une coiffeuse.

Tarifs :

> Brushing : 12€

> Coupe/brushing : 15€

> Couleur : 25-30€

> Permanente : 30€

Les salons d'étage



Ils sont situés au 2^{ème} et 3^{ème} étages : une bibliothèque et un espace dédié aux jeux y ont été aménagés.

Le restaurant



+

La Résidence dispose de son propre restaurant avec une équipe de cuisiniers.

Le service de restauration est ouvert tous les jours de 12h à 14h le midi, et est également accessible aux proches et aux Ricamandois-es de plus de 60 ans.

Le repas du soir est distribué en chambre le matin, en liaison froide.

Le menu est distribué chaque semaine aux résident·es afin qu'ils s'inscrivent. Il doit être remis dans la boîte aux lettres « Menu » avant le jeudi.

Les repas sont validés chaque semaine par une diététicienne et sont cuisinés sur place à partir de produits locaux et de saison.

Les résidents peuvent inviter leur famille ou leurs proches à déjeuner avec eux. Il suffit de prévenir le secrétariat 48h à l'avance.

Des repas à thème avec animation musicale sont proposés une fois par mois.



Afin de conserver l'autonomie des résident·es et de respecter leur mode de vie, le service de restauration reste facultatif. Cependant, la réservation d'un minimum de 20 repas par mois est demandée.

Pour le repas du soir, plusieurs formules sont proposées, en liaison froide, distribué le matin même en chambre :

> potage + laitage

ou

> potage, plat, laitage, compote.

Les tarifs



+

	Tarifs résident·e 2023	Tarifs non résident·e 2023
Repas semaine	9,10€	10€
Repas dimanche et jours fériés	9,10€	11,90€
Repas du soir (livré en appartement)	4,20€	-
Potage du soir avec laitage (distribué à midi)	1,35€	-
Repas du soir à thème	5,20€	7€
Repas enfant (jusqu'à 12 ans)	-	7€
Repas du midi à thème avec animation	9,10€	16,40€

ANNULATION D'UN REPAS

Le secrétariat doit être prévenu au moins 48h à l'avance du lundi au samedi, et 72h à l'avance pour le dimanche et les jours fériés.

Si pour une absence médicale, le résident ne peut pas prendre son repas de midi au restaurant, son repas est mis de côté. Il pourra être récupéré à son retour.

Occasionnellement, si le résident est malade, un plateau repas peut lui être monté directement dans son logement.

Les extérieurs

La Récamière dispose de plusieurs espaces extérieurs :

- > à l'avant de la Résidence avec des bancs ;
- > à l'arrière avec un accès direct au jardin du Pôle Jeunes de La Ricamarie, où les résident·es peuvent trouver des jardins et bacs potagers à cultiver et à partager avec les plus jeunes, pour des échanges inter-générationnels.



+ Arrière de la Résidence, vue du Pôle Jeunes.



Le secrétariat

> l'accueil et les horaires

Ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h30 à 17h.

Les portes d'entrée sont ouvertes de 7h à 19h45. En dehors de ces horaires, il est possible d'utiliser un pass, remis à l'arrivée.

En cas d'absence au secrétariat, un interphone situé au niveau de la porte d'entrée permet d'appeler.



Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone à partir de votre ligne fixe en composant le « 2001 ».

Téléphonie / Internet



Chaque appartement est équipé d'un téléphone IP. Le numéro de téléphone associé vous sera communiqué par le secrétariat. 5€ de frais de ligne vous seront facturés chaque mois.

Pour appeler :
composez le « 0 » + votre numéro.
Ex : 0 04 77 81 04 00

Un accès WIFI est possible : un identifiant et un code d'accès doivent être demandés auprès du secrétariat.



Règles de vie

la vie en collectivité



La vie en collectivité implique des règles de courtoisie, bienséance, politesse, respect et civisme.

Les résident·es doivent s'engager à respecter la tranquillité et la sécurité au sein de la Récamière.

Pour une absence de plus d'une journée (notamment la nuit), merci de prévenir le secrétariat.



Déchets

ordures ménagères et tri sélectif



La Récamière s'inscrit dans une démarche de développement durable et demande aux résident·es de respecter scrupuleusement le tri des déchets.

Situé à l'extérieur du bâtiment, un espace est accessible pour la collecte des ordures ménagères (poubelle de table), du verre et du tri (cartons, emballages plastiques, canettes, boîtes de conserve, papiers...).

compostage



En salle de restaurant, une station de tri a été mise en place afin de mieux trier les déchets.

Désormais, tous les restes de repas sont récupérés et mis à disposition de l'entreprise Compost'Ond qui les récupère afin de les valoriser en compost.



Rien ne se perd, tout se transforme !

L'accompagnement médico-social

social



Sous conditions de ressources financières, une partie des frais d'hébergement peut être pris en charge par le Département de la Loire, au titre de l'aide sociale à l'hébergement et/ou par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre de l'aide au logement (APL).

L'assistante sociale du CCAS peut être sollicitée pour tout besoin et se rend au domicile des résident·es.

Le personnel administratif peut, en cas de besoin, accompagner les personnes dans leurs démarches administratives ou pour des prises de rendez-vous.

« personne de confiance »

Les résident·es peuvent désigner une « personne de confiance » qui sera consultée dans le cas où le résident rencontre des difficultés dans la connaissance ou compréhension de ses droits, ou si la personne est dans l'incapacité de s'exprimer.

« personne qualifiée »

Afin de faire valoir ses droits, le résident ou son représentant légal a la possibilité de recourir à une personne qualifiée ou à un médiateur de la République. La liste des personnes qualifiées est gratuite pour l'utilisateur qui la sollicite.

médical et soins



La Résidence La Récamière est un établissement non médicalisé, mais bénéficie de la présence d'aides-soignantes qui permettent aux résident·es de profiter d'une surveillance médicale et d'un accompagnement structuré autour de la santé.

Chaque résident·e conserve le libre choix de ses intervenants médicaux et paramédicaux (médecin, pharmacie, infirmier).

La Récamière offre à aux résidentes et résidents une grande souplesse dans le suivi de leur traitement : seul·es, avec le soutien de la famille, de leurs propres intervenants médicaux extérieurs ou de l'aide-soignante de la résidence.

L'aide-soignante présente à La Récamière assure la coordination de tous les intervenants médicaux, la transmission des informations et documents, la prise de rendez-vous, l'organisation des transports, l'approvisionnement et la distribution des médicaments.

Dans tous les cas, l'aide-soignante de La Récamière effectue une visite quotidienne chez tous les résidents pour s'assurer de leur bien-être.

Des professionnels extérieurs comme des kinésithérapeutes ou encore podologues interviennent également dans la structure.

Sécurité

Une surveillance continue



Un système d'appel est installé dans chaque appartement.

Il permet, en cas de problème médical ou de danger, d'avertir le personnel de la Récamière à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Nous demandons aux résident·es de :

- > ne pas modifier les installations électriques ni d'utiliser un appareil de chauffage d'appoint ;
- > ne pas poser de verrous supplémentaires ;
- > ne pas jeter dans les éviers et WC des objets ou lingettes nettoyantes pouvant obstruer les canalisations ;
- > ne pas avoir dans son logement des matières dangereuses ;

En effet, la présence de professionnels dans la Résidence est continue, 24h/24 et 7j/7.

- > ne pas entreposer des objets sur le rebord des fenêtres, dans les couloirs ou dans les espaces communs ;
- > ne pas installer de tapis ;
- > ne pas laisser l'appartement ouvert en cas d'absence (la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les appartements).



Consignes de sécurité

en cas d'incendie

AU SIGNAL D'ALARME INCENDIE :

- > ne cherchez pas vos effets personnels.
- > ouvrez la porte prudemment et vérifiez l'état de la situation dans le couloir.



S'il n'y a PAS ou PEU DE FUMÉE :

- > sortez de votre chambre et prenez les escaliers, ou placez-vous derrière les portes coupe-feu de votre étage.
Attention : il ne faut surtout pas prendre l'ascenseur.
- > utilisez les sorties (escaliers) et dirigez-vous vers le point de rassemblement à l'extérieur : **il s'agit de l'arrêt de bus sur le trottoir devant le parking.**
- > allez trouver la personne responsable sur place.



S'il y a des FLAMMES, de la CHALEUR ou une FUMÉE ÉPAISSE, ou si vous êtes dans l'incapacité d'emprunter les escaliers pour évacuer :

- > restez dans votre chambre et fermez la porte.
- > signalez votre présence : agitez un drap ou une serviette à la fenêtre, ou sortez sur votre balcon.
- > attendez les consignes des secours.

Le Conseil de Vie Sociale

- CVS -
• • • •

Son rôle principal est de donner un avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de la Résidence, et de proposer des solutions d'amélioration.

Il peut donner son avis sur :

- > l'organisation ;
- > la vie quotidienne ;
- > les activités d'animation ;
- > le choix des menus et la qualité du service au restaurant ;
- > les travaux à venir ;
- > la qualité des locaux et leur entretien ;
- > la vie institutionnelle et sociale ;
- > l'accès aux droits ;
- > le prix des services ;
- > les tarifs de séjour.



Les représentant·es du CVS sont élu·es par l'ensemble des résident·es tous les 3 ans.

Tous les résident·es peuvent se présenter.



Pour joindre les représentant·es du CVS :

- > mise à disposition d'une boîte aux lettres « CVS » dans le hall d'accueil ;
- > liste des représentant·es affichée sur le tableau d'information dans le hall d'accueil.

La facturation

tarif

• • • •

Le prix d'une journée d'hébergement est fixé par arrêté du Président du Département de la Loire, sur proposition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie.

Ce prix journalier est constitué d'un tarif unique qui comprend l'ensemble des charges locatives (eau, électricité et chauffage).



paiement

• • • •

La facture est réalisée mensuellement, à terme échu.

Elle est à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par paiement en ligne.



► **Coordonnées**

Résidence Autonomie La Récamière

4 avenue Maurice Thorez
42150 La Ricamarie

04 77 57 18 36

accueil.recamiere@ville-la-ricamarie.fr



